

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 14 mars 2024

**La secrétaire de séance : Mme BRENET Brigitte**

**Délibération n°: 24-03-04**

**Objet : Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie Communale**

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 08 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **M. BLONDIAUX Eric, Maire**

Etaient présents : M. BLONDIAUX Eric, M. PETIT Francky, Mme MATER Firdaouce, M. MEDJAHED Farid, Mme DHAUSSY Francine, M. GABET Jérémy, Mme CAMPHIN Nathalie, M. MATER Rudy, Mme HEBERT Christelle, M. COZETTE Bruno, Mme. COSSART Morgan, M. BLANPAIN Evan, Mme. BRENET Brigitte, M. PENAUD Patrick, M. DUVIVIER Laurent, Mme CAREMIAUX Sylvie, M. HOUPE Loïc

Etaient représentés : Mme DOLEZ Hélène donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

Etaient absents : Mme LEVREZ Jacqueline, M. ROSSANO Sébastien, Mme FLAMEY Martine, M. ROCQ Gilles, Mme WATTIER Christiane

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 00
- Abstention : 00

### **EXPOSÉ :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de rénovation de la voirie de la rue Hippolyte Legrand

### **ARRETE**

**Article 1** : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du département du Nord une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet Voirie communale, pour une opération de réfection de la couche de roulement y compris le rabotage

préalable, la couche d'accrochage et la mise en place de l'enrobé sur une épaisseur maximum de 8cm) à hauteur de 50% de la somme de travaux subventionnables maximum pour un total de 75 000.00€ maximum.

**Article 2 :** Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal de solliciter cette subvention pour la rénovation de la rue Hippolyte Legrand ;

**Article 3 :** La présente décision municipale sera exécutoire à compter de la date de sa publication. Elle sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée conformément à la réglementation en vigueur

**Article 4 :** Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
Adopte la délibération détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

**Signatures :**

Le(la) secrétaire de séance,

Le Maire,

